

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1207

22 juin 2009

### SOMMAIRE

<b>Actelion Finance SCA</b> .....	<b>57893</b>	<b>Elverson Finance S.à r.l.</b> .....	<b>57927</b>
<b>Actio</b> .....	<b>57898</b>	<b>Eurofli</b> .....	<b>57891</b>
<b>Advanced Technology Audio Organisation</b> .....	<b>57895</b>	<b>FFH Financial Holding S.A.</b> .....	<b>57911</b>
<b>Alpha Management Company S.A.</b> .....	<b>57921</b>	<b>Fortfinlux S.A.</b> .....	<b>57894</b>
<b>Alpha Management Company S.A.</b> .....	<b>57919</b>	<b>FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg</b> <b>AG</b> .....	<b>57906</b>
<b>Alternative Petroleum Technologies S.A.</b> .....	<b>57897</b>	<b>FT Rendite Plus</b> .....	<b>57908</b>
<b>Argentum Fonds</b> .....	<b>57901</b>	<b>Global Fund Selection Sicav</b> .....	<b>57890</b>
<b>Ascot Investments S.à r.l.</b> .....	<b>57933</b>	<b>Goldman Sachs Funds II</b> .....	<b>57929</b>
<b>Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A.</b> .....	<b>57899</b>	<b>KB Lux Venture Capital Fund</b> .....	<b>57899</b>
<b>Asset Management Model Sicav</b> .....	<b>57926</b>	<b>Matrix La Gaude S.A.</b> .....	<b>57934</b>
<b>Association pour la Promotion de la Trans-</b> <b>parence a.s.b.l.</b> .....	<b>57922</b>	<b>Mecanical Holding S.A.</b> .....	<b>57890</b>
<b>Babcock &amp; Brown (Malocice) S.à r.l.</b> .....	<b>57902</b>	<b>M-Link S.à r.l.</b> .....	<b>57936</b>
<b>Best Emerging Markets Concept OP</b> .....	<b>57907</b>	<b>MSSits Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>57908</b>
<b>Best Europe Concept OP</b> .....	<b>57907</b>	<b>MSSits Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>57902</b>
<b>Best Global Bond Concept OP</b> .....	<b>57906</b>	<b>Nucifera</b> .....	<b>57900</b>
<b>Best Global Concept OP</b> .....	<b>57906</b>	<b>Padeco Invest S.A.</b> .....	<b>57905</b>
<b>Best Opportunity Concept OP</b> .....	<b>57907</b>	<b>Pollux Funds S.A.</b> .....	<b>57901</b>
<b>Best Special Bond Concept OP</b> .....	<b>57906</b>	<b>PPP Group S.A.</b> .....	<b>57932</b>
<b>Bioenergy General Partners SA</b> .....	<b>57891</b>	<b>Rasec International</b> .....	<b>57907</b>
<b>CapMan Public Market Fund FCP-SIF</b> .....	<b>57901</b>	<b>RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.</b> .....	<b>57936</b>
<b>Caves St. Martin S.A.</b> .....	<b>57898</b>	<b>Roturo S.A.</b> .....	<b>57902</b>
<b>CCT S.à r.l.</b> .....	<b>57906</b>	<b>Roturo S.A.</b> .....	<b>57907</b>
<b>CEGEDEL société anonyme (Compagnie</b> <b>Grand-Ducale d'Electricité du Luxem-</b> <b>bourg)</b> .....	<b>57894</b>	<b>Sainternational S.A.</b> .....	<b>57932</b>
<b>Centre Comptable S. à r.l.</b> .....	<b>57906</b>	<b>Shetland Participations S.A.</b> .....	<b>57925</b>
<b>Chartinvest S.A.</b> .....	<b>57896</b>	<b>Smallbrook Holding S.à r.l.</b> .....	<b>57933</b>
<b>Codefa S.A.</b> .....	<b>57921</b>	<b>Société Européenne de Participations Im-</b> <b>mobilières S.A.</b> .....	<b>57896</b>
<b>Corp. Specialities Holding S.A.</b> .....	<b>57905</b>	<b>Sworn Investments S.A.</b> .....	<b>57929</b>
<b>Criali Investment S.A.</b> .....	<b>57890</b>	<b>Tigoni Holding S.A.</b> .....	<b>57895</b>
<b>Dealys Fund Operations S.A.</b> .....	<b>57908</b>	<b>Tradhold S.A.</b> .....	<b>57931</b>
<b>Dexia Horizon</b> .....	<b>57900</b>	<b>Valorinvest</b> .....	<b>57891</b>
		<b>Van Lanschot Umbrella Fund</b> .....	<b>57895</b>
		<b>White (Sàrl) Sicar</b> .....	<b>57908</b>
		<b>Worldselect One</b> .....	<b>57892</b>

**Mecanical Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 46.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu vendredi le *10 juillet 2009* à 16.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31.12.2008 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009073189/504/15.

---

**Criali Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social, le *6 juillet 2009* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2008 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009068274/693/17.

---

**Global Fund Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 65.035.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ZWEITEN ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *7. Juli 2009* um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

*Tagesordnung:*

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichts des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2008
3. Gewinnanteil
4. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
5. Satzungsgemäße Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien ein Arbeitstag vor der Versammlung bei der KBL European Private Bankers, 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxemburg hinterlegen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009064979/755/21.

---

**Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ZWEITEN ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 22. Juli 2009 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per Dezember 31, 2008.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009073191/755/20.

---

**Bioenergy General Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 129.040.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le 02 juillet 2009 à 14 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre la Société en liquidation
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers

*Le mandataire de la société.*

Référence de publication: 2009067718/2374/14.

---

**Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 27.019.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juillet 2009 à 10.00 heures au Siège Social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2009.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après :

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Crédit Mutuel Arkéa

Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au Registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009070198/755/30.

**Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

Da die für den 12. Juni 2009 einberufene erste außerordentliche Generalversammlung hinsichtlich der Tagesordnung nicht beschlussfähig war, werden die Anteilhaber von WORLDSELECT ONE (nachstehend "die Gesellschaft") zur Teilnahme an der

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Freitag, den 24. Juli 2009 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange stattfindet, um über die folgenden Satzungsänderungen zu beraten und zu beschließen:

*Tagesordnung:*

1. Änderung der offiziellen Sprache der Satzung von Deutsch in Englisch.
2. Änderung des Artikels 4: "Gesellschaftssitz": der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.
3. Änderung des Artikels 6: "Form der Aktien": Abschaffung der Möglichkeit Anteilszertifikate auszustellen.
4. Änderung des Artikels 12: "Schließung und Verschmelzung von Teilfonds, Kategorien und Klassen": Ein oder mehrere Teilfonds, Anteilskategorien oder Anteilsklassen können nur dann in einen OGA ausländischen Rechts eingebracht werden, wenn die Anteilhaber des betroffenen Teilfonds, der betroffenen Anteilskategorie oder Anteilsklasse dieser Einbringung einstimmig zugestimmt haben oder unter der Voraussetzung, dass nur die Anteile der Anteilhaber effektiv in den OGA ausländischen Rechts eingebracht werden, die dieser Einbringung zugestimmt haben.
5. Änderung des Artikels 14: "Aussetzung der Berechnung des Nettoinventarwerts und der Ausgabe und Rücknahme von Aktien": Einführung der Möglichkeit, die Berechnung des Nettoinventarwerts auszusetzen, wenn der Verwaltungsrat die Auffassung vertritt, dass eine dringende Notsituation eintritt, die es der Gesellschaft nicht erlaubt, über die Vermögenswerte eines Teilfonds zu verfügen oder diese zu bewerten oder wenn, die Bewertung die Interessen der Anteilhaber schwer beeinträchtigen würde.
6. Änderung des Artikels 15: "Hauptversammlungen der Aktienhaber": die Jahreshauptversammlung der Aktienhaber findet am dritten Donnerstag des Monats September statt, anstelle des zweiten Donnerstags des Monats August.
7. Zum Zwecke der Aktualisierung und Klärung der Satzung werden folgende Artikel geändert:
  - 1 "Rechtsform und Bezeichnung",
  - 3 "Gegenstand",
  - 5 "Gesellschaftskapital, Teilfonds mit Vermögenswerten, Aktienkategorien/-Klassen"
  - 7 "Ausgabe von Aktien",
  - 8 "Rücknahme der Aktien",
  - 9 "Umtausch von Aktien",
  - 11 "Einschränkungen beim Erwerb von Gesellschaftsaktien",
  - 13 "Nettoinventarwert",
  - 16 "Mitglieder des Verwaltungsrates",
  - 17 "Vorsitz und Sitzungen des Verwaltungsrates",
  - 19 "Anlagepolitik",
  - 20 "Geschäftsführung",
  - 21 "Verwaltungsgesellschaft und Geschäftsführer",
  - 22 "Vertretung und Gerichtsverfahren-Verpflichtungen der Gesellschaft",
  - 23 "Interessenkonflikte",
  - 24 "Entschädigung von Verwaltungsratsmitgliedern und Direktoren",
  - 25 "Wirtschaftsprüfer",
  - 26 "Hinterlegung der Vermögenswerte der Gesellschaft",

- 27 "Geschäftsjahr Jahres-und Zwischenberichte",
  - 28 "Verteilung des Jahresergebnisses",
  - 29 "Auflösung",
  - 31 "Gesetzliche Bestimmungen".
8. Streichung des Artikels 10 "Abhanden gekommene oder beschädigte Zertifikate".
  9. Vollständige Neufassung der Satzung und Genehmigung ihrer koordinierten Fassung im Anschluss an die vorstehend genannten Änderungen.
  10. Verschiedenes.

Die zweite außerordentliche Generalversammlung ist ordnungsgemäß zusammengetreten und hinsichtlich der Tagesordnung beschlussfähig ungeachtet der Anzahl der anwesenden oder vertretenen Anteile.

Die Tagesordnungspunkte der zweiten außerordentlichen Generalversammlung müssen von einer Mehrheit von mindestens zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Stimmen der Anteilinhaber genehmigt werden.

Anteilinhaber können entweder persönlich an Hauptversammlungen teilnehmen und abstimmen oder einen Vertreter für die Teilnahme und Abstimmung bevollmächtigen. Diese Bevollmächtigten müssen keine Anteilinhaber der Gesellschaft sein. Vollmachtsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Anteilinhaber müssen den Verwaltungsrat schriftlich (auf dem Postweg oder per Vertretungsvollmacht) bis spätestens zum 20. Juli 2009 über ihre beabsichtigte Teilnahme oder Vertretung auf der Hauptversammlung informieren.

Der Satzungsentwurf, welcher der außerordentlichen Hauptversammlung zur Abstimmung vorgelegt wird, steht auf Anfrage am Sitz der Gesellschaft in 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, zur Verfügung.

*Für den Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2009073188/755/70.

**Actelion Finance SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.016.

—  
The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company will be held at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on *July 7<sup>th</sup> 2009* , 11 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2007 and the accounting year ended December 31, 2008;
2. Presentation and approval of the report of the Supervisory Board for the accounting year ended December 31, 2007 and the accounting year ended December 31, 2008;
3. Allocation of result;
4. Discharge to the Manager, the Supervisory Board and to the independent auditor for the accounting year ended December 31, 2007 and for the accounting year ended December 31, 2008;
5. Statutory elections;
6. Removal of a member of the Supervisory Board or ratification of the resignation of a member of the Supervisory Board;
7. Appointment of a member of the Supervisory Board or ratification of the appointment by coopting of a member of the Supervisory Board;
8. Miscellaneous.

The shareholders must not be present in person. They may be represented by a duly appointed agent or attorney in fact. Shareholders who cannot attend the meeting are thus invited to send a duly executed proxy to the registered office of the Company.

The bondholders of the Company are entitled to attend the meeting without taking part in the vote.

*Manager.*

**Suit la traduction française:**

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de la Société sera tenue au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le *7 juillet 2009* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;

2. Présentation et approbation du rapport du Conseil de Surveillance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
3. Allocation du résultat;
4. Décharge du Gérant, du Conseil de Surveillance et du réviseur d'entreprises en ce qui concerne les comptes sociaux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;
5. Elections statutaires;
6. Révocation d'un membre du Conseil de Surveillance ou ratification de la démission du membre du Conseil de Surveillance;
7. Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance ou ratification de la nomination par cooptation du membre du Conseil de Surveillance;
8. Divers.

Les actionnaires n'ont pas à être obligatoirement présents en personne. Ils peuvent se faire représenter par un mandataire spécial. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister à l'assemblée générale sont priés de déposer leur procuration au siège social de la société.

Les obligataires de la Société ont le droit d'assister à l'assemblée générale sans pouvoir prendre part au vote.

*Le gérant.*

Référence de publication: 2009072626/7883/51.

---

**Fortfinlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

In accordance with article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *June 30, 2009* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the report of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the audited financial accounts for the year 2008 as well as decision on the appropriation of the result.
3. Discharge to the board of directors for the period elapsed.
4. Statutory Elections.
5. Any other business, properly brought before the meeting.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2009068919/29/17.

---

**CEGEDEL, CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Notice is hereby given to the shareholders of CEGEDEL that

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of CEGEDEL shall be held on *1 July 2009* at 10:30 (CET) at the following address:

66, rue de Luxembourg,  
Domaine Schlassgoart  
L-4221 Esch-sur-Alzette  
Grand-Duchy of Luxembourg

The extraordinary general meetings of the shareholders of CEGEDEL shall have the following agendas:

*I. Agenda:*

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by SOTEG S.A. of its Grid Activities to CEGEDEL, in accordance with the Contribution Plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
2. Approval and acceptance of the contribution price of an aggregate amount of thirty-seven million one hundred two thousand Euro (EUR 37,102,000), out of which fifteen million five hundred thousand Euro (EUR 15,500,000) shall be allocated to the share capital of CEGEDEL in exchange for seven hundred seventy-five thousand (775,000) shares to be issued by CEGEDEL, and twenty-one million six hundred two thousand Euro (EUR 21,602,000) shall be allocated to the share premium of CEGEDEL.

57895

*II. Agenda:*

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by CEGEDEL of its Sales Activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., in accordance with the Contribution Plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*III. Agenda:*

1. Approval of the merger of CEGEDEL NET S.A. into CEGEDEL S.A.

*IV. Agenda:*

1. Change of the name of CEGEDEL into "Creos Luxembourg S.A."
2. Restatement of the articles of association of Creos Luxembourg S.A.
3. Approval and removal of directors of Creos Luxembourg S.A.

In the case of each item on the agenda, holders are being asked to authorize the implementation of the described action.

*By order of the board of directors.*

Référence de publication: 2009070194/250/36.

---

**Tigoni Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.924.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi *1<sup>er</sup> juillet 2009* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009069537/1267/15.

---

**ATAO S.A., Advanced Technology Audio Organisation, Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.763.

Le conseil d'administration invite Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juillet 2009* à 14.30 heures dans la salle dénommée Pavillon Francis Klein, située 40, Grand-Rue à L-3394 Roeser, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008,
- Affectation du résultat réalisé au 31 décembre 2008,
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Divers.

Référence de publication: 2009069351/1488/17.

---

**Van Lanschot Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.199.

Shareholders of Van Lanschot Umbrella Fund (the "Fund") are convened to assist at the

## EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 8 July, 2009 at 2.30 pm (Luxembourg time) at 106, route d'Arlon, in L-8210 Mamer, to deliberate and to vote on the following agendas:

*Agenda for the Extraordinary General Meeting:*

1. To resolve upon the liquidation of the Fund to be effective on the date of the meeting;
2. To appoint BDO Compagnie Fiduciaire, represented by Mr. Murad Ikhtiar and Mr. Pierre Lentz, as liquidator and to determine its powers and remuneration;
3. To instruct the liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash.

Please note that the Extraordinary General Meeting convened on 29 May, 2009 could not validly deliberate on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and that the present meeting had been already convened by notices published on May 5, 2009 and May 20, 2009.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Shareholders who are not able to attend the Extraordinary General Meeting are kindly requested to execute the Proxy Card available upon request at, and return it to, the registered office of the Fund. To be valid, proxies should be received by Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., attention: Mrs. L. Jenkins-Fatone, at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer or by Fax: +352 31 99 11 311 by no later than 2.30 pm (Luxembourg time) on 7 July 2009. Submission of a Proxy Card will not preclude shareholders from attending and voting at the meetings in person if they so wish. For further details please refer to the Proxy Card.

Additional information in relation to the above and some practical consequences thereof may be obtained at the registered office of the Fund upon simple request.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2009063500/695/28.

---

**Chartinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 2 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009069552/1267/17.

---

**IMEUROP, Société Européenne de Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 6.401.

The shareholders are hereby convened to the following shareholders' meetings of the Company to be held on 1 July 2009 at 2.00 p.m. at the premises of the law firm Allen & Overy Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

1. The

## ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, with the following agenda:

*Agenda:*

- a. Acknowledgement and acceptance of the proposal of the board of directors of the Company (the Board) to hold the annual general meeting of the shareholders of the Company in respect of the financial year ended 31 December 2008 (the Financial Year) on 1 July 2009, rather than on the last Friday of May at 11.00 a.m. as provided for in article 27 of the Company's articles of association;



- b. Presentation of the reports of (i) the Board and (ii) the auditor of the Company on the Accounts (as defined hereafter) in respect of the Financial Year;
- c. Approval of the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the account for the Financial Year (the Accounts) and allocation of the results as per 31 December 2008;
- d. Discharge (quitus) to the members of the Board and to the auditor of the Company for, and in connection with, the Financial Year;
- e. Renewal of (i) the mandate of the members of the Board and (ii) the statutory auditor for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company that will approve the annual accounts of the Company for the financial year ending in 2009;
- f. Decision to support the directors of the Company using their reasonable efforts to dispose of the land at Cadaques (Spain) (the Land) owned by the Company's subsidiaries as best they can;
- g. Acknowledgement that it is still contemplated to liquidate the Company;
- h. Authorisation and empowerment of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to do all other acts and things as they shall at their discretion deem necessary or desirable for the purpose of giving effect to any of the above items of the agenda and to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items of this agenda, including, but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

2. And an

#### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company, with the following agenda:

##### *Agenda:*

- a. Continuation of the activities of the Company in accordance with article 100 of the law on commercial companies of 10 August 1915 as amended (the Law), notwithstanding the losses exceeding 75% of the Company's share capital suffered by the Company as at 31 December 2008; and
- b. Empowerment and authorisation to any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg administrations in relation to the items of this agenda, including, but not limited, to the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

This serves as a convening notice for the above mentioned meetings of the Company.

12 June 2009.

Société Européenne de Participations Immobilières (Imeurop)

Référence de publication: 2009069080/5499/50.

#### **Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 251.268,80.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.328.

The shareholders of the Company are invited to attend the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg on Tuesday 30 June 2009 at 10.30 a.m. in order to deliberate on the following matters:

##### *Agenda:*

1. Acknowledgement, approval and, to the extent necessary, ratification of the postponement of the annual general meeting of the Company to 30 June 2009, 10.30 a.m., at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
2. Acknowledgement of the annual report of the Company's directors on the business of the Company for the financial year ended 31 December 2008.
3. Acknowledgement of the report of the Company's statutory auditor for the financial year ended 31 December 2008.
4. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2008.
5. Approval to carry forward the loss suffered by the Company during the financial year ended 31 December 2008.
6. Approval to grant full discharge to Mr. Jeffrey J. Tirman in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2008.

7. Approval to grant full discharge to Mr. John W. Carter in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2008.
8. Approval to grant full discharge to Mr. Graham H. Cook in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2008.
9. Approval to renew the mandate of Mr. Jeffrey J. Tirman as director of the Company for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2010.
10. Approval to renew the mandate of Mr. John W. Carter as director of the Company for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2010.
11. Approval to renew the mandate of Mr. Graham H. Cook as director of the Company for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2010.
12. Approval to grant full discharge to EQ Audit S.à r.l. in respect of the performance of its duties as statutory auditor of the Company for the financial year ended 31 December 2008.
13. Approval to renew the mandate of EQ Audit S.à r.l. as statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2010.
14. Miscellaneous.

Luxembourg, 9 June 2009.

*For the Board of Directors  
The Chairman*

Référence de publication: 2009067767/5267/40.

---

**Caves St. Martin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 53, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 5.220.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu mardi le 7 juillet 2009 à 11.00 heures du matin, au siège social de la société, 53, rte de Stadtbredimus à Remich, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2008.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats de l'exercice 2008.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 22 des statuts et de déposer leurs titres au plus tard dans la journée du 30 juin 2009, soit au siège social à Remich, soit à la BGL S.A. à Luxembourg.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 2 juillet 2009.

Remich, le 27 avril 2009.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009058873/22.

---

**Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 60.409.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009
3. Affectation des résultats

4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009069549/584/20.

---

**KB Lux Venture Capital Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.614.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à la  
SECONDE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 8 juillet 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'assemblée au siège de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009064981/755/22.

---

**Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.820.

All shareholders of Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A. (the Company) are hereby given notice that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the EGM) will be held on 8 July 2009 at 4.00 p.m. (CET) at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the Meeting)

*with the following Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).
2. Acknowledgment of the appointment of Genlico Limited as liquidator (liquidateur) (the Liquidator).
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
4. Discharge of the directors of the Company for the performance of their respective mandate until the date hereof.
5. Miscellaneous.

QUORUM AND MAJORITY REQUIREMENTS

A quorum of presence of at least one half of the class A shares, class B shares and class D shares is required for purposes of the agenda items relating to the EGM. The EGM agenda items are adopted by a majority of at least two-thirds of the votes of the class A shares, class B shares and class D shares present or represented. In the event the quorum is not reached at the first meeting, the EGM will be reconvened. At the reconvened meeting, no quorum is required and decisions are adopted at two-thirds of the votes of the class A shares, class B shares and class D shares present or represented.

SHARE CAPITAL AND VOTING RIGHTS

At the point of convening of the Meeting, the Company's subscribed share capital amounts to EUR 955,084 and it is divided into 5,000 class A shares, 29,245 class B shares and 2,489 class D shares, with a par value of EUR 26 per share, all of which are fully paid up.

## ATTENDANCE

Participation at the EGM is reserved to shareholders who give notice of their intention to attend in person the EGM by mail or by email or return a duly completed proxy form at the following address 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, attention: Jean Koninckx, fax: + 352 26 38 35 09, email: jean.koninckx@fortisintertrust.com, so that it is received no later than 3 July 2009, at 4.00 p.m. Central European time.

Luxembourg, 5 June 2009.

Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A.

The Board of Directors

Référence de publication: 2009063977/5499/35.

---

### **Nucifera, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.970.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur le 30 juin 2009 à 9.30 heures par-devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification des articles 5 et 7 des statuts.
2. Révocation de deux administrateurs.
3. Nomination d'un nouvel administrateur.
4. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
5. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
6. Affectation du résultat.
7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
8. Délibération sur la continuation ou la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
9. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009070026/1212/23.

---

### **Dexia Horizon, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.548.

Les actionnaires sont invités à assister à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

des Actionnaires de la société Dexia Horizon (ci-après «la Société») qui se tiendra le 30 juin 2009 à 11.00 heures, au siège social de la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Soumission et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 29 décembre 2008;
2. Soumission et approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 29 décembre 2008;
3. Soumission et approbation du rapport du liquidateur;
4. Soumission et approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur la liquidation;
5. Décharge aux administrateurs pour période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 29 décembre 2008;
6. Décharge au liquidateur;
7. Clôture de la liquidation et distribution du produit net de liquidation;
8. Prise en considération du fait que le produit de la liquidation qui n'aurait pas pu être distribué aux actionnaires concernés lors de la clôture de la liquidation sera transféré auprès de la Caisse de Consignation;
9. Décision de conserver les comptes et livres sociaux de la Société pour une période de 5 ans au siège social de la Société.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2009069551/584/27.

---

### **CapMan Public Market Fund FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.**

The management regulations with respect to the fund CapMan Public Market Fund FCP-SIF have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Das Verwaltungsreglement des Anlagefonds CapMan Public Market Fund FCP-SIF wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

CapMan Public Market Manager S.A.

Signature

Référence de publication: 2009064064/12.

(090077104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

### **Argentum Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion coordonné au 25 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009064065/10.

(090077107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

### **Pollux Funds S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 144.481.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique  
de Pollux Funds S.A. (la «Société») prises en date du 26 mai 2009*

Par résolutions prises en date du 26 mai 2009, l'actionnaire unique de la Société a décidé de reconnaître la démission de Monsieur John Seil comme administrateur de la Société avec effet au 28 mai 2009.

De plus, l'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Arthur Philippe, résidant professionnellement au 41, rue de l'Ecole, L-8353 Garnich, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouvel administrateur de la Société avec effet au 28 mai 2009 et pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

Enfin, l'actionnaire unique a décidé de réduire la durée des mandats de Dr Andrea Broggin et Monsieur Johannes Frey comme administrateurs de la Société à une durée se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Arthur Philippe,
- Dr Andrea Broggin, et
- Monsieur Johannes Frey,

chacun de ces administrateurs étant nommé pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

*Pour Pollux Funds S.A.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009072017/30.

(090086649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**MSSits Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070265/242/11.

(090085303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Roturo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.069.

Die ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft hat am 29.05.2009 PricewaterhouseCoopers S.à r.l. mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009 bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Mai 2009.

Roturo S.A.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2009070269/13.

(090085224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.092.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of May.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.092 (the Company). The Company has been incorporated on January 24, 2007 pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 575 of April 11, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on April 17, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1452 of 12 June 2008.

THERE APPEARED:

(1) BBGP Odense Malta Limited, a Maltese limited company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under the number C 38312, holder of twenty-four thousand four hundred fifty-five (24,455) shares of the Company (Shareholder 1);

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy given under private seal on 20 May 2009, and

(2) B&B MH 6 Co Limited, a Maltese limited company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta, registered with the Malta Trade and Companies Register under the number C 38198, holder of twelve thousand forty-five (12,045) shares of the Company (Shareholder 2);

here represented by Mr Max MAYER, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal on 20 May 2009,

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the thirty-six thousand five hundred (36,500) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 912,500.-) represented by thirty-six thousand five hundred (36,500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) by way of the cancellation of thirty-two thousand (32,000) shares held by the shareholders of the Company;

2. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital adopted under item 1;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 800,000.- (eight hundred thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 912,500.- (nine hundred twelve thousand five hundred euro) represented by 36,500 (thirty-six thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to EUR 112,500.- (one hundred twelve thousand five hundred euro) by way of the cancellation of (i) 21,440 (twenty-one thousand four hundred forty) shares held by Shareholder 1 of the Company, resulting in the Company owing to Shareholder 1 an amount of EUR 536,000.- (five hundred thirty-six thousand euro) and (ii) 10,560 (ten thousand five hundred sixty) shares held by Shareholder 2 of the Company, resulting in the Company owing to Shareholder 2 an amount of EUR 264,000.- (two hundred sixty-four thousand euro).

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is following to the decrease in capital and the cancellation of 32,000 (thirty-two thousand) shares, as follows:

(1) BBGP Odense Malta Limited .....	3,015 shares
(2) B&B MH 6 Co Limited .....	<u>1,485 shares</u>
Total: .....	4,500 shares

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 112,500.- (one hundred twelve thousand five hundred euro), represented by 4,500 (four thousand five hundred) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders."

The general meeting empowers the management board to give effect to these resolutions, to undertake all necessary steps to reimburse the capital to the shareholders in respect of the instructions of article 69 (2) of the law of the commercial companies and to take all necessary dispositions in relation to the share capital reduction.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its surnames, name, civil status and residence the proxyholder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.092 (la Société). La Société a été constituée le 24 janvier 2007 par acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 11 avril 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs occasions et la dernière fois le 17 avril 2008 par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1452 du 12 juin 2008.

**ONT COMPARU:**

(1) BBGP Odense Malta Limited, une société de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, La Valette VLT 09, Malte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de vingt-quatre mille quatre cent cinquante-cinq (24.455) parts sociales de la Société (l'Associé 1),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, en vertu d'une procuration sous seing privé le 20 mai 2009; et

(2) B&B MH 6 Co Limited, une société de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, La Valette VLT 09, Malte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de douze mille quarante-cinq (12.045) parts sociales de la Société (l'Associé 2),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 mai 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les trente-six mille cinq cents (36.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de neuf cent douze mille cinq cents euros (EUR 912.500.-), représenté par trente-six mille cinq cents (36.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500.-) par l'annulation de trente-deux mille (32.000) parts sociales détenues par les associés de la Société;

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée selon le point 1;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède, agissant seul, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Mme Ramona Dass de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société; et

4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 800.000 (huit cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 912.500.- (neuf cent douze mille cinq cents euros), représenté par 36.500 (trente-six mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 112.500.- (cent douze mille cinq cents euros) par l'annulation de (i) 21.440 (vingt et un mille quatre cent quarante) parts sociales détenues par l'Associé 1 de la Société, ayant pour effet que la Société doit à l'Associé 1 un montant de EUR 536.000.- (cinq cent trente-six mille euros) et (ii) 10.560 (dix mille cinq cent soixante) parts sociales détenues par l'Associé 2 de la Société, ayant pour effet que la Société doit à l'Associé 2 un montant de EUR 264.000.- (deux cent soixante-quatre mille euros).

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à la réduction de capital et à l'annulation de 32.000 (trente-deux mille) parts sociales, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

(1) BBGP Odense Malta Limited .....	3.015 parts sociales
(2) B&B MH 6 Co Limited .....	1.485 parts sociales
Total: .....	<u>4.500 parts sociales</u>



*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 112.500.- (cent douze mille cinq cents euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés."

L'assemblée générale confère au conseil de gérance tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux actionnaires toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaire et utile en relation avec la réduction du capital social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les mandataires des parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire, par nom, prénoms usuels, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20672. Reçu 75,- € ( soixante-quinze euros ).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009071431/206/161.

(090084846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Padeco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 58.436.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009070365/9.

(090082578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**Corp. Specialities Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.261.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 2 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 2 juin 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009069995/16.

(090082949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 29.891.

MG Global Securities - Fonds Commun de Placement

Der spezialisierte Investmentfonds MG Global Securities ist mit Wirkung vom 4. November 2008 aufgelöst worden.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG  
Anell / Strowa

Référence de publication: 2009071415/2393/10.

---

**Best Global Concept OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 13 juin 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2009072022/10.

(090077149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

**Best Global Bond Concept OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 13 juin 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2009072023/10.

(090077140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

**Best Special Bond Concept OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 13 juin 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2009072025/10.

(090077146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

**CCT S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Centre Comptable S. à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 50.948.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009070016/242/14.

(090082728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

### **Best Opportunity Concept OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 13 juin 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009072026/10.

(090077143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

### **Best Europe Concept OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 13 juin 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009072027/10.

(090077139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

### **Best Emerging Markets Concept OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion modifié au 13 juin 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009072028/10.

(090077133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2009.

---

### **Rasec International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2009.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009070224/231/14.

(090083024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

### **Roturo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.069.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.05.2009.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2009070270/11.

(090085228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**FT Rendite Plus, Fonds Commun de Placement.**

Das ab 30. Juni 2009 gültige Verwaltungsreglement 06/2009 des Fonds "FT Rendite Plus" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12.06.2009.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Strowa

Référence de publication: 2009071385/11.

(090087004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Dealis Fund Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 143.499.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 mai 2009.

Holger Hildebrandt / Dirk Olschewski

Référence de publication: 2009072030/11.

(090085234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société, en date du 25 mai 2009, de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Armand Haas, directeur de société, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg le 10 octobre 1937, ayant pour adresse professionnelle 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, gérant et président du conseil de gérance;

- Monsieur J. Bradley Unsworth, directeur de société, né à Kentville, Canada, le 10 avril 1959, ayant pour adresse professionnelle Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas, gérant; et

- Monsieur Hans Christoph Grüninger, directeur de société, né à Hambourg, Allemagne, le 6 novembre 1943, ayant pour adresse professionnelle 22, rue de Marignan, F-75008 Paris, France, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour White (Sàrl) Sicar*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2009069757/21.

(090082081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

---

**MSSits Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.494.

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Rosa Villalobos and Mr. Charles Roemers, both with professional residence in Luxembourg, acting in their capacities as directors ("gérants") of the Company (as defined hereafter) and by virtue of a power granted at the occasion of the written resolutions of the Sole Shareholder (as defined hereafter) of the Luxembourg private limited liability company

("société à responsabilité limitée") MSSits Luxembourg S.à r.l., with a share capital of EUR 992.380.-, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 145.494 (the "Company") dated 7 May 2009 and upon delegation of power of the board of directors (conseil de gérance) of the Company pursuant to the board meeting held on 7 May 2009.

A copy of the written resolutions of the Company's Sole Shareholder (as defined hereafter) and of the minutes of the meeting of the Company's board of directors (conseil de gérance), both dated 7 May 2009 shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 824 dated 17 April 2009, page 39523 and the articles of incorporation of the Company have been amended, and in particular, the share capital of the Company has been increased from EUR 12,500.- to EUR 992,380.- pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, on 16 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 882 dated 24 April 2009, page 42322.

The said appearing persons, acting in their said capacity, have requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I - The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 992,380.- (Nine Hundred Ninety Two Thousand Three Hundred and Eighty Euro), represented by 992,380 (Nine Hundred Ninety Two Thousand Three Hundred and Eighty) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, out of which 12,500 ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 979,880 class A shares (the "Class A Shares").

II - Macquarie Special Situations Master Fund Limited, an exempted company incorporated in Bermuda with company reference number 41016, whose registered address is c/o Citi Hedge Fund Services, Ltd., Washington Mall 1, 3<sup>rd</sup> Floor, Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda, is currently the owner of all the 992,380 shares in the Company (the "Sole Shareholder").

III - By written resolutions dated 7 May 2008 (the "Shareholder's Resolutions"), the Sole Shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 979,880 (Nine Hundred Seventy Nine Thousand Eight Hundred and Eighty Euro) in order to bring it from EUR 992,380.- (Nine Hundred Ninety Two Thousand Three Hundred and Eighty Euro) to 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro) by way of redemption of all the 979,880 Class A Shares, fully paid up and having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, held by the Sole Shareholder in the Company (the "Redeemed Shares") for further cancellation, in case the redemption is made.

IV - Authorization has been also granted to the board of directors (conseil de gérance) of the Company to decide and to proceed to the redemption of the Redeemed Shares and to undertake all such acts and matters where appropriate, as may be required in order to implement it, including but not limited to, the determination of the modalities of payment of the redemption price and the execution of any form of redemption agreement for that purpose.

V - The board of directors (conseil de gérance) of the Company, in its meeting of 7 May 2009 and in accordance with the authorization conferred on it by the Sole Shareholder in the Shareholder's Resolutions, resolved to redeem the Redeemed Shares for a redemption price to be determined in compliance with the third resolution of the Shareholder's Resolutions and not exceeding EUR 4,850,000.- (Four Million Eight Hundred Fifty Thousand Euro).

VI - Considering the foregoing, the share capital of the Company is reduced by an amount of EUR 979,880 (Nine Hundred Seventy Nine Thousand Eight Hundred and Eighty Euro), corresponding to the nominal value of the Redeemed Shares and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is therefore amended and read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) ordinary shares (hereafter the "Ordinary Shares") with a Nominal Value of One Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. The holders of Ordinary Shares are hereafter referred to as the "Ordinary Shareholders" and the holders of class A shares, if any, as the "Class A Shareholders". The Ordinary Shareholders and the Class A Shareholders, if any, are hereafter referred to as the "Shareholders"."

**Costs**

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this reduction of capital, is approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by his name, first names, civil status and residences, they signed with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Mme Rosa Villalobos et M. Charles Roemers, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité de gérants de la Société (définie ci-après) et agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions écrites de l'Associé Unique (défini ci-après) de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, MSSits Luxembourg S.à r.l., avec un capital social de 998,880.- EUR, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.494 (la "Société"), en date du 7 mai 2009 et sur délégation de pouvoir du conseil de gérance tenu en date du 7 mai 2009.

Une copie desdites résolutions écrites de l'Associé Unique (défini ci-après) et du procès-verbal de ladite réunion du conseil de gérance de la Société, tous deux datés du 7 mai 2009, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu le 13 mars 2009 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824 du 17 avril 2009, page 39523 et les statuts de la société ont été modifiés, et en particulier, le capital social de la Société a été porté de 12.500 Euros à 992.380 Euros en vertu d'un acte reçu le 16 mars 2009 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 882 du 24 avril 2009, page 42322.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I - Le capital social souscrit de la Société est fixé à 992.380.- EUR (Neuf Cent Quatre-Vingt-Douze Mille Trois Cent Quatre-Vingts Euros), représenté par 992,380 (Neuf Cent Quatre-Vingt-Douze Mille Trois Cent Quatre-Vingts) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (Un Euro) chacune.

II - Macquarie Special Situations Master Fund Limited, une société constituée aux Bermudes et inscrite auprès du registre sous le numéro 41016, ayant son siège social c/o Citi Hedge Fund Services, Ltd., Washington Mall 1, 3<sup>rd</sup> Floor, Reid Street, Hamilton HM11, Bermudes, est actuellement la propriétaire de 992.380 (Neuf Cent Quatre-Vingt-Douze Mille Trois Cent Quatre-Vingts) parts sociales dans la Société, d'une valeur nominale de 1 EUR (Un Euro) chacune.

III - Par résolutions écrites du 7 mai 2009 (les "Résolutions de l'Associé"), l'Associé Unique a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de 979.880.- EUR (Neuf Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Huit Cent Quatre-Vingts Euros) pour le porter de son montant actuel de 992.380.- EUR (Neuf Cent Quatre-Vingt-Douze Mille Trois Cent Quatre-Vingts Euros) à 12.500.- EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros) par rachat des 979.880 (Neuf Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Huit Cent Quatre-Vingts) parts sociales de classe A, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 1 EUR (Un Euro) chacune, détenues par l'Associé Unique dans la Société (les "Parts Sociales Rachetées") pour annulation subséquente, en cas de réalisation du rachat.

IV - Autorisation a été donnée au conseil de gérance de la Société de décider et de procéder au rachat des Parts Sociales Rachetées et de prendre tous les actes et mesures appropriées, tel qu'il pourrait être requis, en vue de mettre en oeuvre ce rachat, en ce compris, sans y être limité, la détermination des modalités de paiement du prix de rachat et la signature de toute forme de contrat de rachat à cette fin.

V - Le conseil de gérance, lors de sa réunion du 7 mai 2009 et conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par l'Associé Unique dans les Résolutions de l'Associé, a décidé de racheter les Parts Sociales Rachetées pour un prix de rachat à déterminer selon la troisième résolution des Résolutions de l'Associé, sans excéder 4.850.000.- EUR (Quatre Million Huit Cent Cinquante Mille Euros).

VI - Considérant ce qui précède, le capital de la Société est réduit d'un montant de 992.380.- EUR (Neuf Cent Quatre-Vingt-Douze Mille Trois Cent Quatre-Vingts Euros) correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales Rachetées et le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500 EUR) représenté par Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales nominatives ordinaires (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires") d'une valeur nominale de Un Euro (1 EUR) chacune, chaque part étant entièrement libérée. Tout détenteur de Parts Sociales Ordinaires est ci-après dénommé "Associé Ordinaire" et tout détenteur de Parts Sociales de Classe A, pour autant qu'elles existent est ci-après dénommé "Associé de Classe A". Les Associés Ordinaires et les Associés de Classe A, pour autant qu'ils existent sont collectivement dénommés ci-après les "Associés"."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la réduction de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. VILLALOBOS, C. ROEMERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2009. Relation: LAC/2009/18805. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070264/242/138.

(090085299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

—  
**PROJET DE FUSION**

In the year two thousand and nine, on the third day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will guard the original of the present deed.

Appeared:

1. The board of directors of FFH Financial Holding S.A. (hereafter the "Absorbing Company"), a public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 61.605, with an issued share capital of EUR 196,581,547.77 (one hundred ninety six million five hundred eighty one thousand five hundred forty seven euros and seventy seven cents) divided into 585,986 (five hundred eighty five thousand nine hundred eighty six) shares without nominal value; and

2. The board of directors of FFH Reinsurance Group B.V. (hereafter the "Absorbed Company"), a private limited company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), having its registered office at Loolaan 476, 7315 AE Apeldoorn, Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce (Netherlands), under the number 08071705, with a current issued and outstanding share capital of EUR 83,931,380 (eighty three million nine hundred thirty one thousand three hundred eighty euros) divided into 493,714 (four hundred ninety three thousand seven hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 170 (one hundred seventy euros) each, each fully paid up, and an authorized share capital of EUR 419,656,900 (four hundred nineteen million six hundred fifty six thousand nine hundred euros), divided into 2,468,570 (two million four hundred sixty eight thousand five hundred seventy) shares with a nominal value of EUR 170 (one hundred seventy euros) each further to:

(a) a share capital increase as of 23 February 2009 which raised the issued and outstanding share capital from the amount of EUR 246,857,000 (two hundred forty six million eight hundred fifty seven thousand euros) represented by 493,714 (four hundred ninety three thousand seven hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 500 (five hundred euros) each by an amount of EUR 234,514,150 (two hundred thirty four million five hundred fourteen thousand hundred fifty euros) to an amount of EUR 481,371,150 (four hundred eighty one million three hundred seventy one thousand hundred fifty euros) represented by 493,714 (four hundred ninety three thousand seven hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 975 (nine hundred seventy five euros) each, and

(b) a share capital decrease with effect as of 29 April 2009 resulting in:

(i) the decrease of the authorized share capital of the Absorbed Company from an amount of 2,406,855,750 (two billion four hundred six million eight hundred fifty five thousand seven hundred fifty euros) divided into 2,468,570 (two million four hundred sixty eight thousand five hundred seventy) shares with a nominal value of EUR 975 (nine hundred and seventy five euros) each, to EUR 419,656,900 (four hundred nineteen million six hundred fifty six thousand nine hundred euros), divided into 2,468,570 (two million four hundred sixty eight thousand five hundred seventy) shares with a nominal value of EUR 170 (one hundred seventy euros) each;

(ii) the decrease of the issued and outstanding share capital of the Absorbed Company from EUR 481,371,150 (four hundred eighty one million three hundred seventy one thousand one hundred fifty euros) divided into 493,714 (four hundred ninety three thousand seven hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 975 (nine hundred seventy five euros) each, to an amount of EUR 83,931,380 (eighty three million nine hundred thirty one thousand three hundred eighty euros) divided into 493,714 (four hundred ninety three thousand seven hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 170 (one hundred seventy euros) each, by an amount of EUR 397,439,770 (three hundred ninety seven million four hundred thirty nine thousand seven hundred seventy euros); and

(iii) the distribution of the amount of the decrease of the issued and outstanding capital of EUR 397,439,770 (three hundred ninety seven million four hundred thirty nine thousand seven hundred seventy euros) to FFHL Group Ltd., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 95 Wellington Street West, suite 800, Toronto, Ontario M5J2N7, Canada, registered under the corporation file number 344134-2 ("FGL"),

3. the three directors of the Absorbed Company appearing individually and personally, and

4. the three directors of the Absorbing Company appearing individually and personally,

all here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing 15, Côté d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the basis of powers of attorney respectively granted by the board of directors of the Absorbing Company, the board of directors of the Absorbed Company, and each director individually and personally on 8 and 9 April 2009, which shall remain attached to the original of this deed in order to be registered therewith.

The boards of directors of the above mentioned companies (hereafter together referred to as the "Merging Companies"), as well as their directors, have agreed on the following draft terms of merger (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of the merger by acquisition and declared that:

- The Absorbing Company is held to one hundred percent (100%) by the Absorbed Company, which is held to one hundred percent (100%) by FGL.

- Neither of the Merging Companies has a supervisory board.

- The Absorbing Company and the Absorbed Company have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Absorbing Company and the Absorbed Company.

- Neither of the Merging Companies has a works council or a trade union that has amongst its members employees of one of the Merging Companies or subsidiaries of these.

- The aforementioned merger is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Merging Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification.

- The present merger project will be published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations in accordance with articles 262 and 9 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Law").

- The present merger project will be published as well in the Dutch daily gazette and another Dutch daily newspaper.

- The cross-border merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company (the "Merger") shall comply with Dutch and Luxembourg law provisions.

Thereupon, the following has been agreed:

**Art. 1. Universal transfer of assets and liabilities.** According to article 257 and following of the Luxembourg Law dealing with merger by acquisition (notably article 259), at the Effective Date (as defined in article 2 below) the Absorbed Company will transfer the totality of its assets and liabilities (known and unknown) under universal title to the Absorbing Company, by operation of law, without any exception or reserve, such that at the Effective Date i) all of the assets of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be property of the Absorbing Company, ii) the Absorbing Company shall be liable for all of the liabilities and obligations of the Absorbed Company, provided, however, notwithstanding the foregoing, (a) amounts owing between Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration, (b) the shares in the Absorbing Company owned by the Absorbed Company immediately prior to the Merger, being all the issued and outstanding shares in the Absorbing Company, shall be cancelled pursuant to article 3 paragraph 4 below and (c) the Absorbed Company will cease to exist without liquidation. The assets and liabilities of the Absorbed Company will be valued at their book value.

**Art. 2. Effective Date. Approval of the Absorbing Company.** The boards of directors of the Absorbing Company and the Absorbed Company have established the present Merger Project. The Merger will become effective between the Absorbing Company and the Absorbed Company and vis-à-vis third parties at the date of publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company approving the Merger in the Luxembourg gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, as stated under article 273bis (3) of the Luxembourg Law (the "Effective Date"), on which notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law as stated above in article 1.

**Art. 3. Share Exchange Ratio.**

1. The Merger is based on the annual accounting statements drawn up as of 31<sup>st</sup> December 2008 of the Merging Companies, which have been respectively approved on 8 April 2009 for the Absorbing Company (audited accounts) and on 9 April 2009 for the Absorbed Company. On this basis the value of the net assets of the Absorbing Company is EUR 142,251,926 (one hundred forty two million two hundred fifty one thousand nine hundred twenty six euros) and the value of the net assets of the Absorbed Company is EUR 163,518,388 (one hundred sixty three million five hundred eighteen thousand three hundred eighty eight euros). The valuations are made at book value.

2. On this basis, the share exchange ratio shall be such that in exchange for all 493,714 (four hundred ninety three thousand seven hundred fourteen) issued and outstanding shares in the share capital of the Absorbed Company held by



FGL prior to the Effective Date, 31,000 (thirty one thousand) newly issued shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each will be allotted (toekennen) to FGL in the share capital of the Absorbing Company (the "New Shares") together with a cumulative share premium of EUR 163,487,388 (one hundred sixty three million four hundred eighty seven hundred three hundred eighty eight euros), (the "Share Premium"), (the "Share Exchange Ratio").

3. The exchange of shares will result in an inscription in the shareholders' register of the Absorbing Company on the Effective Date.

4. On the Effective Date: (i) the issued and outstanding shares in the capital of the Absorbed Company will be automatically cancelled by the effect of the Merger, (ii) FGL will become the sole shareholder of the Absorbing Company by holding the New Shares and (iii) the shares of the Absorbing Company held by the Absorbed Company immediately prior to the Merger, will also be automatically cancelled by effect of the Merger and therefore no consideration shall be issued to the Absorbed Company in respect thereof.

#### **Art. 4. Price Adjustment Mechanism.**

1. The value of the net assets of the Absorbed Company as taken into consideration now is subject to a potential variation in accordance with a price adjustment mechanism agreed between the Absorbed Company and Fairfax (Barbados) International Corp. ("FBI") linked to the contribution by the Absorbed Company to FBI of 191,582,548 (one hundred ninety one million five hundred eighty two thousand five hundred forty eight) common shares in the capital of Wentworth Insurance Company Ltd., a company incorporated under the laws of Barbados (the "Wentworth Shares") for a purchase price corresponding to the fair market value of the Wentworth Shares, under which, if either the Absorbed Company or FBI shall subsequently establish to the reasonable satisfaction of the other that the fair market value is in excess of or is less than the aggregate purchase price previously agreed and paid, the Absorbed Company and FBI shall make such purchase price adjustments as are fair and reasonable in the circumstances so that the aggregate purchase price ultimately paid shall be equal to the fair market value so established (the "Price Adjustment Mechanism").

2. In case of variation of the valuation of the Absorbed Company due to the Price Adjustment Mechanism (the "Variation of the Valuation") it has been decided that the Share Premium would consequently be subject to the same variation (the "Share Premium Adjustment"), it being understood that in case of a downward Variation of the Valuation exceeding the amount of the Share Premium, such would be reduced to zero and the surplus of the Variation of the Valuation shall be registered by the Absorbing Company as expenses payable to FBI.

3. In case of Share Premium Adjustment, a publication of this Share Premium Adjustment shall be carried out on behalf of the Absorbing Company by a Luxembourg notary being noted for the avoidance of any doubt that such publication will not impact the Effective Date of the Merger, but will only set off a new claim period of two months for the creditors of the Merging Companies according to article 268 (1) of the Luxembourg Law.

4. The Variation of the Valuation can be implemented only between the Effective Date and 1<sup>st</sup> January 2018.

**Art. 5. Participation in profits.** FGL, as holder of the New Shares in the capital of the Absorbing Company, shall be entitled to participate in any profit distribution made as from the Effective Date.

#### **Art. 6. Special rights to shareholders and special advantages.**

1. There are no shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company, who hold special rights and there are no holders of securities other than shares or any special rights in the Absorbing Company and in the Absorbed Company.

2. No special benefits have been or shall be granted in connection with the legal Merger to the directors or statutory auditors of the Merging Companies, nor to the experts appointed by the Absorbed Company and the Absorbing Company pursuant to article 266 of the Luxembourg Law and no other persons involved in this legal Merger shall receive any such benefits.

**Art. 7. Cessation of the Absorbed Company and continuation of the activity by the Absorbing Company.** In addition to the legal consequences further to the effectiveness of the Merger stated in article 1 and in paragraph 3 and 4 of article 3 above, the activities of the Merging Companies shall be continued by the Absorbing Company as from the Effective Date.

#### **Art. 8. Mandate of the boards of directors and of the statutory auditor of the Merging Companies.**

1. The board of directors of the Absorbing Company, which is composed of Mr Marnix Ernst Wielenga, Mr Ronald Schokking and Mr Leo de Waal and the statutory auditor, which is PricewaterhouseCoopers S.à r.l., will stay unchanged after the Effective Date.

2. The mandate of the directors of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date and full discharge will be granted to the directors of the Absorbed Company for the duties performed.

**Art. 9. Designation of two independent experts.** The board of the Absorbing Company has appointed PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg ("PwC Luxembourg") as independent expert, which was chosen among the réviseurs d'entreprises, on 8 April 2009 to establish the written report examining the present Merger Project pursuant to article 266 of the Luxembourg Law (the "Luxem-

bourg Auditor's Report"), which has accepted its appointment for this purpose and consequently will establish the Luxembourg Auditor's Report.

The board of the Absorbed Company has appointed PricewaterhouseCoopers Accountants N.V., a company having its registered office at Thomas R. Malthusstraat 5, 1066 JR Amsterdam, Netherlands ("PwC Netherlands") as independent expert on 9 April 2009 to establish the written report examining the present Merger Project as referred to in Section 2:328 paragraph 1 Dutch Civil Code and article 266 of Luxembourg Law (the "Dutch Auditor's Report"), which has accepted its appointment for this purpose and consequently will establish the Dutch Auditor's Report.

**Art. 10. Articles of association of the Absorbing Company.** The articles of association of the Absorbing Company shall be modified further to the Merger. The articles of association of the Absorbing Company in its current version before the Effective Date (Appendix 1) and in its version after the Effective Date (Appendix 2) are attached to the present Merger Project.

**Art. 11. Obligations concerning formalities of the Absorbing Company.** The Absorbing Company shall carry out all the legal formalities required by law and being necessary or useful to realize the Merger and to transfer all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

**Art. 12. Date per which the financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company.** The financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company as per the Effective Date. The last financial year of the Absorbed Company will therefore end on the date immediately preceding the Effective Date.

**Art. 13. Delivery of titles.** The Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the book-keeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given at the Effective Date.

**Art. 14. Depository at registered offices.** The documents referred to in article 267 (1) of the Luxembourg Law and article 2:314 to 2:328 of the Dutch Civil Code, in particular the Merger Project, the annual accounts of the present Merging Companies and the annual reports of the Absorbed Company for the last three financial years, the explanatory reports drawn up by the board of directors of each of the Merging Companies describing the Merger Project and setting out the legal and economic ground and the Share Exchange Ratio, the Luxembourg Auditor's Report and the Dutch Auditor's Report will be made available at least one month before the respective approvals of the sole shareholders of each of the Merging Companies referred to in article 16 below, for inspection by the sole shareholder of the Absorbing Company, i.e. the Absorbed Company, FGL, the creditors of the Merging Companies and third parties who have a special right against the Merging Companies, such as a profit distribution or share subscription right, and depository receipt holders of the Merging Companies, at the registered office of the Merging Companies as well as at the Trade Registers of the Chamber of Commerce (Netherlands).

**Art. 15. Effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company.** The Merger shall have no effects on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company.

**Art. 16. Approval of the resolution to effect the Merger.** The resolution to effect the Merger is not subject to the approval of any company body, other than the (i) extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company, or of any other third party.

**Art. 17. Likely repercussions on employment.** There are no likely repercussions of the cross-border Merger on employment, as the Merging Companies do not have any employees.

**Art. 18. Procedures for employee participation.** As neither of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union where it has its registered office, the procedures for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the company resulting from the cross-border Merger as referred to in Section 2:333k of the Dutch Civil Code are not applicable.

**Art. 19. Proposal for the level of compensation of minority shareholders.** As the Absorbed Company is the sole shareholder of the Absorbing Company, there does not need to be made a proposal for the level of compensation of minority shareholders.

**Art. 20. Waiting period for taking the Merger decision.** The decisions referred to in article 16 above to be taken in order to merge the companies following the proposal of the present Merger Project shall not be adopted until (i) the legal waiting period referred to in article 14 above is expired as well as (ii) the legal waiting period of one month has elapsed from the date when the companies and published the present Merger Project in the Dutch Daily Gazette and another Dutch daily newspaper and in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Declaration*

The undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project.

*Fees and duties*

Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be met by the Absorbing Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera l'original du présent acte.

Ont comparu:

1. Le conseil d'administration de FFH Financial Holding S.A (ci-après la "Société Absorbante"), une société anonyme, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.605, ayant un capital social de EUR 196.581.547,77 (cent quatre-vingt-seize millions cinq cent quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-sept euros et soixante-dix sept cents) divisé en 585.986 (cinq cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six) actions sans valeur nominale; et

2. Le conseil d'administration de FFH Reinsurance Group B.V. (ci-après la "Société Absorbée"), une société à responsabilité limitée, ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), ayant son siège social à Loolaan 476, 7315 AE Apeldoorn, Pays-Bas, inscrite au Registre de la Chambre de Commerce (Pays-Bas) sous le numéro 08071705, ayant un capital social émis et en circulation de EUR 83.931.380 (quatre-vingt-trois millions neuf cent trente-et-un mille trois cent quatre-vingt euros) divisé en 493.714 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 170 (cent soixante dix euros) chacune, toutes entièrement libérées et un capital autorisé de EUR 419.656.900 (quatre cent dix-neuf millions six cent cinquante-six mille neuf cent euros) divisé en 2.468.570 (deux millions quatre cent soixante huit mille cinq cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 170 (cent soixante-dix euros) chacune, suite à:

(a) une augmentation de capital en date du 23 février 2009 qui a augmenté le capital social émis et en circulation du montant de EUR 246.857.000 (deux cent quarante six millions huit cent cinquante sept mille euros) représenté par 493.714 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cent euros) chacune du montant de EUR 234.514.150 (deux cent trente-quatre millions cinq cent quatorze mille cent cinquante euros), pour aboutir à un montant de 481.371.150 EUR (quatre cent quatre-vingt-un millions trois cent soixante-et-onze mille cent cinquante euros) divisé en 493.714 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 975 (neuf cent soixante-quinze euros), et

(b) une réduction du capital en date du 29 avril 2009 aboutissant à:

(i) la réduction du capital autorisé de la Société Absorbée du montant de EUR 2.406.855.750 (deux milliards quatre cent six millions huit cent cinquante cinq mille sept cent cinquante euros) divisé en 2.468.570 (deux millions quatre cent soixante huit mille cinq cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale du montant de EUR 975 (neuf cent soixante-quinze euros) chacune, à EUR 419.656.900 (quatre cent dix-neuf millions six cent cinquante six mille neuf cent euros), divisé en 2.468.570 (deux millions quatre cent soixante huit mille cinq cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 170 (cent soixante-dix euros) chacune;

(ii) la réduction du capital social émis et en circulation de la Société Absorbée du montant de EUR 481.371.150 (quatre cent quatre vingt un millions trois cent soixante et onze mille cent cinquante euros) divisé en 493.714 (quatre cent quatre-vingt treize mille sept cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 975 (neuf cent soixante quinze euros) chacune à un montant de EUR 83.931.380 (quatre-vingt-trois millions neuf cent trente et un mille trois cent quatre-vingt euros) divisé en 493.714 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 170 (cent soixante-dix euros) chacune, par une réduction du montant de EUR 397.439.770 (trois cent quatre-vingt-dix sept millions quatre cent trente neuf mille sept cent soixante-dix euros); et

(iii) la distribution du montant correspondant à la diminution du capital émis et en circulation de EUR 397.439.770 (trois cent quatre vingt dix sept millions quatre cent trente neuf mille sept cent soixante dix euros) à FFHL Group Ltd., une société constituée selon les lois du Canada, établie et ayant son siège social à 95 Wellington Street West, suite 800, Toronto, Ontario M5J2N7, Canada, inscrite sous le numéro de registre des sociétés 344134-2 ("FGL"),

3. les trois directeurs de la Société Absorbée comparant individuellement et personnellement, et

4. les trois directeurs de la Société Absorbante comparant individuellement et personnellement,

tous représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations accordées respectivement par le conseil d'administration de la Société Ab-

sorbante, le conseil d'administration de la Société Absorbée, ainsi que par chacun des administrateurs à titre individuel et personnel en date des 8 et 9 avril 2009 qui resteront ci-annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les conseils d'administration des sociétés ci-dessus mentionnées (ci-après ensemble les "Sociétés Fusionnantes"), ainsi que leurs administrateurs, ont convenu des termes du projet de fusion suivant (le "Projet de Fusion") afin de spécifier les termes et conditions de la fusion par absorption et ont déclaré que:

- La Société Absorbante est détenue à cent pour cent (100%) par la Société Absorbée, elle-même détenue à cent pour cent (100%) par FGL.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose d'un conseil de surveillance.

- La Société Absorbante et la Société Absorbée ne sont pas dissoutes ni déclarées en faillite, et aucune cessation de paiement n'a été déclarée concernant la Société Absorbante et la Société Absorbée.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a de comité d'entreprise ou de syndicat ouvrier ayant parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés Fusionnantes ou de leurs filiales.

- La fusion ci-dessus mentionnée est motivée par des raisons de restructuration et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés Fusionnantes, et du groupe dont elles font partie, incluant en particulier une réduction du nombre de sociétés du groupe et une simplification organisationnelle et administrative.

- Le présent projet de fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux articles 262 et 9 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise").

- Le présent projet de fusion sera publié également dans un journal officiel néerlandais et dans un autre journal quotidien néerlandais.

- La fusion transfrontalière de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion") est soumise au respect des lois néerlandaises et luxembourgeoises.

Sur ce, il est convenu ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Transmission universelle de tous les actifs et passifs.** Conformément à l'article 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise concernant les fusions par absorption (notamment l'article 259), à la Date Effective (telle que définie à l'article 2 ci-dessous) la Société Absorbée transférera la totalité de ses actifs et passifs (connus et inconnus) à titre universel à la Société Absorbante, par effet de la loi, sans aucune exception ou réserve, de manière à ce qu'à la Date Effective i) tous les actifs de la Société Absorbée seront acquis par la Société Absorbante et seront par après propriété de la Société Absorbante, ii) la Société Absorbante assumera tous les passifs et obligations de la Société Absorbée, à condition toutefois, nonobstant ce qui précède, que (a) les montants dus entre la Société Absorbée et la Société Absorbante seront annulés sans contrepartie, (b) les actions de la Société Absorbante détenues par la Société Absorbée immédiatement avant la Fusion, soit les actions émises et en circulation de la Société Absorbante, seront annulées conformément à l'article 3 paragraphe 4 ci-dessous et (c) la Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation. Les actifs et passifs de la Société Absorbée seront évalués à leur valeur comptable.

**Art. 2. Date Effective. Approbation de la Société Absorbante.** Les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont établi le présent Projet de Fusion. La Fusion deviendra effective entre la Société Absorbante et la Société Absorbée et vis-à-vis des tiers à la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion dans la gazette luxembourgeoise Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, tel qu'indiqué à l'article 273bis (3) de la Loi Luxembourgeoise (la "Date Effective"), date à laquelle notamment le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra par effet de la loi comme indiqué à l'article 1.

### **Art. 3. Ratio d'échange des actions.**

1. La Fusion est basée sur les comptes annuels établis à la date du 31 décembre 2008 des Sociétés Fusionnantes qui ont été approuvés respectivement le 8 avril 2009 pour la Société Absorbante (comptes audités) et le 9 avril 2009 pour la Société Absorbée. Sur cette base la valeur des actifs nets de la Société Absorbante se monte à EUR 142.251.926 (cent quarante-deux millions deux cent cinquante-et-un mille neuf cent vingt-six euros) et la valeur des actifs nets de la Société Absorbée se monte à EUR 163.518.388 (cent soixante-trois millions cinq cent dix-huit mille trois cent quatre-vingts huit euros). Les évaluations sont faites à la valeur comptable.

2. Sur cette base, le ratio d'échange des actions sera, qu'en contrepartie de l'ensemble des 493.714 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatorze) actions émises et en circulation dans le capital social de la Société Absorbée détenues par FGL avant la Date Effective, 31.000 (trente et un mille) actions nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune seront attribuées (toekennen) à FGL dans le capital social de la Société Absorbante (les "Nouvelles Actions"), ensemble avec une prime d'émission cumulative de EUR 163.487.388 (cent soixante trois millions quatre cent quatre-vingt sept mille euros), (la "Prime d'Emission"), (le "Ratio d'Echange").

3. L'échange des actions sera inscrit au registre des actionnaires de la Société Absorbante à la Date Effective.

4. A la Date Effective: (i) les actions émises et en circulation dans le capital de la Société Absorbante seront automatiquement annulées par l'effet de la Fusion, (ii) FGL deviendra l'actionnaire unique de la Société Absorbante par la détention des Nouvelles Actions et (iii) les actions de la Société Absorbante détenues par la Société Absorbée immédiatement avant

la Fusion seront automatiquement annulées par effet de la Fusion et par conséquent aucune contrepartie ne sera émise au profit de la Société Absorbée à cet égard.

#### **Art. 4. Mécanisme d'Ajustement de Prix.**

1. La valeur des actifs nets de la Société Absorbée prise en compte maintenant est sujette à une variation potentielle en application d'un mécanisme d'ajustement de prix convenu entre la Société Absorbée et Fairfax (Barbados) International Corporation ("FBI") lié à l'apport par la Société Absorbée à FBI de 191.582.548 (cent quatre vingt onze millions cinq cent quatre vingt deux mille cinq cent quarante huit) actions ordinaires dans le capital de Wentworth Insurance Company Ltd., une société constituée selon les lois de la Barbade (les "Actions Wentworth") pour un prix d'achat correspondant à la valeur du marché des Actions Wentworth, selon lequel si l'une quelconque de la Société Absorbée ou de FBI devait établir postérieurement de manière raisonnablement satisfaisante pour l'autre que la valeur du marché est supérieure ou inférieure au prix d'achat cumulé précédemment convenu et payé, la Société Absorbée et FBI procéderont aux ajustements du prix d'achat justes et raisonnables dans ces circonstances de manière à ce que le prix cumulé d'achat payé final soit égal à la valeur du marché ainsi établie (le "Mécanisme d'Ajustement de Prix").

2. En cas de variation de la valorisation de la Société Absorbée liée au Mécanisme d'Ajustement de Prix (la "Variation de la Valorisation"), il a été décidé que la Prime d'Emission subira la même variation (l'"Ajustement de la Prime d'Emission"), étant précisé qu'une Variation de la Valorisation à la baisse supérieure au montant de la Prime d'Emission, entraînerait la réduction à zéro de la Prime d'Emission et le surplus de la Variation de la Valorisation serait enregistrée par la Société Absorbante en tant que charge payable à FBI.

3. En cas d'Ajustement de la Prime d'Emission, une publication de cette Prime d'Emission serait faite pour le compte de la Société Absorbante par un notaire luxembourgeois, étant précisé pour éviter tout doute qu'une telle publication n'aura aucun effet sur la Date Effective de la Fusion, mais ouvrira seulement une nouvelle période pendant laquelle les créanciers des Sociétés Fusionnantes pourront faire valoir leurs droits conformément à l'article 268 (1) de la Loi Luxembourgeoise.

4. La Variation de la Valorisation ne pourra être mise en œuvre qu'entre la Date Effective et le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Art. 5. Participation aux profits.** FGL, en tant que détenteur des Nouvelles Actions dans le capital de la Société Absorbante, sera habilité à recevoir toutes les distributions de profit faites à partir de la Date Effective.

#### **Art. 6. Droits spéciaux des actionnaires et avantages particuliers.**

1. Il n'existe aucun actionnaire de la Société Absorbée ou de la Société Absorbante disposant de droits spéciaux et il n'existe aucun titulaire de valeur mobilière autres que les actions ni aucun titulaire de droits spéciaux dans la Société Absorbante ou dans la Société Absorbée.

2. Aucun bénéficiaire particulier n'a été ou ne sera accordé en relation avec la Fusion légale aux administrateurs ou aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnantes, ni aux experts nommés par la Société Absorbée ou par la Société Absorbante conformément à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise et aucune autre personne impliquée dans la présente Fusion ne reçoit de tels bénéfices.

**Art. 7. Cessation de la Société Absorbée et continuation de l'activité par la Société Absorbante.** Outre les conséquences légales liées à la prise d'effet de la Fusion telles que mentionnées à l'article 1 et aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 ci-dessus les activités des Sociétés Fusionnantes seront poursuivies par la Société Absorbante à compter de la Date Effective.

#### **Art. 8. Mandat des administrateurs du conseil et du commissaire aux comptes des Sociétés Fusionnantes.**

1. Le conseil d'administration de la Société Absorbante, qui est composé de M. Marnix Ernst Wielenga, M. Ronald Schokking et de M. Leo de Waal et le commissaire aux comptes nommé qui est PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à.r.l., demeureront inchangés après la Date Effective.

2. Les mandats des administrateurs de la Société Absorbée prendront fin à la Date Effective et décharge pleine et entière leur sera accordée pour les devoirs accomplis.

**Art. 9. Désignation de deux experts indépendants.** Le conseil d'administration de la Société Absorbante a mandaté PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.à.r.l., une société établie et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg ("PwC Luxembourg") comme expert indépendant choisi parmi les réviseurs d'entreprises en date du 8 avril 2009 pour établir un rapport écrit examinant le présent Projet de Fusion en application de l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise (le "Rapport d'Audit Luxembourg") qui a accepté sa nomination pour cette mission et établira en conséquence le Rapport d'Audit Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société Absorbée a mandaté PricewaterhouseCoopers Accountants N.V., une société établie et ayant son siège social au 5 Thomas R. Malthustraata, 1066 JR Amsterdam, Pays Bas ("PwC Pays-Bas") comme expert indépendant le 9 avril 2009 pour établir le rapport écrit examinant le présent Projet de Fusion en application de la Section 2:328 paragraphe premier du Code civil néerlandais et de l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise (le "Rapport d'Audit Pays-Bas") qui a accepté sa nomination pour cette mission et établira en conséquence le Rapport d'Audit Pays-Bas.

**Art. 10. Statuts de la Société Absorbante.** Les statuts de la Société Absorbante seront modifiés suite à la Fusion. Les statuts de la Société Absorbante dans leur version actuelle avant la Date Effective (annexe 1) et dans leur version après la Date Effective (annexe 2) sont annexés au présent Projet de Fusion.

**Art. 11. Obligations concernant les formalités de la Société Absorbante.** La Société Absorbante effectuera toutes les formalités légales requises par la loi et qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

**Art. 12. Date à laquelle les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées avec les états comptables de la Société Absorbante.** Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante au jour de la Date Effective. Le dernier exercice social de la Société Absorbée prendra donc fin le jour précédant la Date Effective.

**Art. 13. Remise des titres.** La Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes de constitution et actes modificatifs, tous actes, toute modification, tous contrats/conventions et autres transactions de quelque nature que ce soit, ainsi que les livres comptables et archives y relatives et tous autres documents comptables, titres de propriété ou acte justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, documents justificatifs des opérations réalisées, valeur mobilière ainsi que tous contrats, archives, bons et autres documents quelconques relatifs aux éléments d'actif et droits apportés à la Date Effective.

**Art. 14. Conservation des documents aux sièges sociaux.** Les documents mentionnés à l'article 267 (1) de la Loi Luxembourgeoise et aux articles 2:314 à 2:328 du Code civil néerlandais, en particulier le Projet de Fusion, les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes présentes et les rapports de gestion de la Société Absorbée relatifs aux trois derniers exercices sociaux, les rapports explicatifs établis par les conseils d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes décrivant le Projet de Fusion et décrivant le contexte juridique et économique et le Ratio d'Echange des Actions, le Rapport d'Audit Luxembourg et le Rapport d'Audit Pays-Bas seront tenus à disposition au moins un mois avant les approbations respectives par les actionnaires uniques de chacune des Sociétés Fusionnantes mentionnées à l'article 16 ci-dessous pour inspection par l'actionnaire unique de la Société Absorbante, c'est-à-dire la Société Absorbée, FGL, les créanciers des Sociétés Fusionnantes et les tiers qui possèdent un droit spécial à l'encontre des Sociétés Fusionnantes tel qu'une distribution de dividende ou un droit de souscription d'actions et les détenteurs d'un certificat de titre en dépôt des Sociétés Fusionnantes au siège social des Sociétés Fusionnantes ainsi qu'au Registre de la Chambre de Commerce (Pays-Bas).

**Art. 15. Effets de la Fusion sur le goodwill et sur les réserves distribuables de la Société Absorbante.** La Fusion n'aura pas d'effet sur le goodwill et sur les réserves distribuables de la Société Absorbante.

**Art. 16. Approbation de la résolution pour effectuer la Fusion.** La décision de rendre effective la Fusion n'est soumise à l'approbation d'aucun organe social autre que (i) l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbante et (ii) l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée, ni d'aucune autre tierce partie.

**Art. 17. Répercussions probables sur l'emploi.** Il n'y a pas de répercussions probables de la Fusion transfrontalière sur l'emploi, puisque les Sociétés Fusionnantes n'ont aucun employé.

**Art. 18. Procédures relatives à la participation des employés.** Dans la mesure où aucune des Sociétés Fusionnantes n'est soumise à des lois nationales concernant la participation des employés dans un Etat membre de l'Union Européenne où elle a son siège social, les procédures relatives à l'implication des employés dans la définition de leurs droits à la participation dans la société résultant de la Fusion telle qu'indiquée à la Section 2:333k du Code Civil néerlandais ne sont pas applicables.

**Art. 19. Proposition pour le niveau de compensation des actionnaires minoritaires.** La Société Absorbée étant l'actionnaire unique de la Société Absorbante, il n'est pas nécessaire de faire une proposition quant au niveau de compensation en faveur des actionnaires minoritaires.

**Art. 20. Période d'attente pour prendre la décision de Fusion.** Les décisions mentionnées à l'article 16 ci-dessus nécessaires afin de fusionner les sociétés suite au présent Projet de Fusion ne pourront pas être adoptées tant que (i) la période légale d'attente exposée à l'article 14 ci-dessus ne sera pas écoulée ni (ii) le délai légal d'un mois à compter de la date de publication par les Sociétés Fusionnantes du présent Projet de Fusion dans la le Journal Officiel néerlandais, dans un autre journal quotidien néerlandais et dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet de Fusion.

#### *Frais et Dépenses*

Tous frais, droits et honoraires qui résultent de la Fusion seront pris en charge par la Société Absorbante.

Dont Acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus mentionnés, le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 juin 2009. Relation LAC/2009/21632. Reçu douze euros (12,00 Euros)

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009072003/211/450.

(090086705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Alpha Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.916.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of April at 09.30 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Alandsbanken Sverige AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Stureplan 19, SE-107 81 Stockholm, Sweden,

here represented by Mrs Sandra LA SALA, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm, on 24 April 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Alpha Management Company S.A.", a public limited company (société anonyme) having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 81.916, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) on 11 May 2001, published in the Mémorial C, number 450 dated 16 June 2001 (the "Corporation").

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Corporation then takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting RESOLVES TO convert the Corporation into a UCITS management company pursuant to chapter 13 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

*Second resolution*

The meeting:

RESOLVES TO amend Article 3, paragraph 1 of the Corporation's articles of incorporation (the "Articles"), which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of Luxembourg or foreign undertakings for collective investment (collectively the "Funds" and each taken individually a "Fund") pursuant to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 Law") and the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds."

RESOLVES TO amend Article 3, paragraph 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object; remaining however within the limitations set forth by Chapter 13 of the 2002 Law."

RESOLVES TO amend Article 10, paragraph 1, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Shareholders will meet upon call by the board of directors or the independent auditor, pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders and published in conformity with the law. General meetings may also be called upon the request of shareholders representing at least 10% of the share capital of the Corporation."

RESOLVES TO amend Article 12, paragraph 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping

the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting."

RESOLVES TO amend Article 15, paragraph 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction; and such transaction and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The terms "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the promoter of a Fund or any subsidiary thereof, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors at its discretion, unless it is a conflict of interest according to Luxembourg law."

RESOLVES TO delete Article 17, paragraph 3 of the Articles.

RESOLVES TO amend Article 22 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the 2002 Law."

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois d'avril, à 09.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Alandsbanken Sverige AB, une société constituée et régie selon les lois de Suède, ayant son siège social à Stureplan 19, SE-107 81 Stockholm, Suède,

ici représentée par Madame Sandra LA SALA, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm en date du 24 avril 2009.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'"Alpha Management Company S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.916, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, alors résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 450 en date du 16 juin 2001 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DÉCIDE DE convertir la Société en une société de gestion assurant la gestion d'OPCVM relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée:

DÉCIDE DE modifier l'article 3, paragraphe 1 des statuts de la Société (les "Statuts"), qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif (collectivement les "Fonds" et chacun pris individuellement le "Fonds") luxembourgeois ou étrangers conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2002") et la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés."

DÉCIDE DE modifier l'article 3, paragraphe 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le Chapitre 13 de la Loi de 2002 relative aux organismes de placement collectif."

DÉCIDE DE modifier l'article 10 paragraphe 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le réviseur d'entreprises agréé, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publié conformément à la loi. Elles peuvent l'être également sur demande d'actionnaires représentant 10% au moins du capital social de la Société."



DÉCIDE DE modifier l'article 12 paragraphe 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation."

DÉCIDE DE modifier l'article 15, paragraphe 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt opposé dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Les termes "intérêt opposé", tels qu'ils sont utilisés à la phrase qui précède, ne s'appliqueront pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le promoteur d'un Fonds ou de toute filiale d'un Fonds, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer, à moins que ces termes ne se réfèrent à la notion de conflit d'intérêt telle que définie conformément à la loi luxembourgeoise."

DÉCIDE DE supprimer le paragraphe 3 de l'article 17 des Statuts.

DÉCIDE DE modifier l'article 22 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la Loi de 2002."

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et résidence, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LA SALA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17570. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009067560/242/130.

(090081903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

**Alpha Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009067562/242/10.

(090081905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

**Codefa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.782.

—  
Extrait des résolutions prises

lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 mai 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre-José LOZE de son poste d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Louis DROZ, résidant au 14, avenue Dumas CH-1206 Genève, au poste d'administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

*Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Jean-Louis Kaiser, avocat, né à Genève, le 6 août 1951, demeurant professionnellement à 7, rue des Battoirs CH-1211 Genève,

*Administrateurs de catégorie B:*

- Madame Géraldine SCHMIT, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

- Monsieur José CORREIA., administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Commissaire aux Comptes de A&C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009069854/33.

(090081871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

**APPT a.s.b.l., Association pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 27, rue J.B. Esch.

R.C.S. Luxembourg F 7.974.

Les soussignés:

- 1) Serge Marx, avocat à la Cour, demeurant 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
  - 2) Marguerite Ries, avocat à la Cour, demeurant 6, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
  - 3) Stephen Nye, réviseur d'entreprise, demeurant au 51, rue de l'Hôpital, L-4137 Esch/Alzette, de nationalité britannique,
  - 4) Yann Baden, avocat à la Cour, demeurant au 27, rue J.B. Esch, L-1473 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
- constituent par les présentes une association sans but lucratif du nom de Association Pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l., en abrégé APPT a.s.b.l. dont les statuts sont arrêtés comme suit:

STATUTS

**1. Dénomination, But, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination Association Pour la Promotion de la Transparence, association sans but lucratif, en abrégé APPT a.s.b.l.

**Art. 2.** L'association est apolitique et a pour but:

- a) de promouvoir la transparence et l'intégrité de la vie publique;
- b) d'informer sur le phénomène de la corruption et les moyens aptes à réduire ce phénomène;
- c) de collaborer avec d'autres associations poursuivant des buts similaires en vue de la réalisation de ceux-ci.

**Art. 3.** Le siège social de l'association est établi à Luxembourg.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**2. Membres, Catégories, Admission, Exclusion**

**Art. 5.** Le nombre des membres actifs ne peut être inférieur à trois.

**Art. 6.** L'Association comprend deux catégories de membres:

- a) les membres actifs

b) les membres passifs.

**Art. 7.** Peut devenir ou rester membre actif toute personne qui:

- s'intéresse à l'objet de l'association,
- est agréée par le conseil d'administration,
- verse la cotisation annuelle,
- se conforme aux présents statuts, et
- n'exerce pas de mandat politique.

**Art. 8.** Peut devenir membre passif toute personne qui soutient financièrement l'association ou qui contribue de façon signalée à la réalisation des buts de l'association.

**Art. 9.** Le conseil d'administration statue sur l'admission des membres actifs et passifs.

Toute personne, qui désire devenir membre actif, doit présenter sa candidature par écrit accompagné d'un curriculum vitae détaillé au conseil d'administration, qui, à la prochaine réunion qui suit cette demande, statue sur l'admission, à la majorité des 2/3. En cas de rejet de la candidature, le conseil d'administration n'est pas tenu de justifier sa décision à l'égard du candidat.

Les demandes d'admission impliquent l'adhésion sans réserve aux statuts de l'association.

La qualité de membre actif est acquise après versement de la cotisation.

L'admission des membres passifs est décidée par le conseil d'administration à la majorité des 2/3, sur proposition d'un membre de l'association.

**Art. 10.** L'assemblée générale seule peut, à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs, prononcer l'exclusion d'un membre soit lorsque celui-ci contrevient aux dispositions statutaires soit lorsque, par son comportement, il compromet intentionnellement les intérêts de l'association. Avant de proposer à l'assemblée générale l'exclusion, le conseil d'administration entendra la défense personnelle du membre en question.

**Art. 11.** La qualité de membre se perd:

- a) par la démission volontaire à notifier par écrit au président de l'association;
- b) par le refus de payer la cotisation annuelle auquel cas la qualité se perd de plein droit, contrairement aux dispositions de l'article 10;
- c) par l'exclusion.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut faire valoir aucun droit à la fortune de l'association et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

### 3. Revenus, Fixation des cotisations

**Art. 12.** Les revenus de l'association sont constitués par les cotisations des membres, les libéralités dont elle bénéficie, les subsides et aides de l'Etat et de la Ville de Luxembourg.

**Art. 13.** Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Elle ne peut dépasser 1.500,- EUR.

### 4. Administration

**Art. 14.** L'administration de l'association est assumée par un conseil composé de trois à neuf membres. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers. Tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 15.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale au vote secret et à la majorité absolue des voix exprimées des membres actifs.

Les membres du conseil d'administration doivent être membres actifs de l'association.

**Art. 16.** Les candidatures pour un poste au conseil d'administration doivent être faites par écrit et parvenir au conseil d'administration au moins deux jours avant la date fixée pour l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

**Art. 17.** La durée du mandat des membres du conseil d'administration est fixée à un an. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 18.** Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le conseil d'administration peut s'adjoindre deux membres par cooptation. Les membres cooptés n'ont pas le droit de vote dans le conseil.

**Art. 19.** Le président représente officiellement l'association et assure l'exécution des statuts. Il fait convoquer et dirige les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales. Il signe conjointement avec le trésorier toutes les pièces qui engagent la responsabilité de l'association.

**Art. 20.** Le secrétaire est chargé des écritures de l'association, à l'exception de celles qui se rapportent à la gestion du trésor. En cas d'empêchement, il est remplacé par un membre du conseil.

**Art. 21.** Le trésorier est chargé de la tenue des livres de la comptabilité, du recouvrement des cotisations et du contrôle des listes d'affiliation. Il veille à la rentrée de toutes autres créances et effectue, sur visa du président, le paiement des dépenses votées par le conseil d'administration. Pour chaque exercice, le trésorier établit le compte des recettes et des dépenses qui, après vérification par les réviseurs de caisse, est soumis à l'assemblée générale pour approbation.

**Art. 22.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs. Il ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité des administrateurs sont présents. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

## 5. Assemblées

**Art. 23.** Il sera tenu au premier trimestre de chaque année une assemblée générale ordinaire.

**Art. 24.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts;
- l'approbation du rapport d'activité, du rapport financier de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice;
- l'élection et la révocation du conseil d'administration;
- la désignation des réviseurs de caisse;
- la dissolution de l'association;
- l'admission, la réadmission et la révocation des membres.

**Art. 25.** En cas d'empêchement le membre peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre actif sur base d'une procuration écrite.

**Art. 26.** L'assemblée a les pouvoirs les plus étendus pour poser ou ratifier tous les actes qui intéressent l'association.

**Art. 27.** Les décisions sont prises, sauf disposition contraire des présents statuts, à la majorité des suffrages valablement exprimés.

**Art. 28.** Les statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée réunissant les deux tiers au moins des membres de l'association ayant voix délibérative. La décision doit rallier les deux tiers des voix représentées à l'assemblée. Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Une assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est indiqué spécialement dans la convocation.

**Art. 29.** Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Tous associés ou tiers justifiant d'un intérêt peuvent demander des extraits signés par le président du Conseil d'Administration et par un administrateur.

## 6. Dissolution, Divers

**Art. 29.** L'exercice social de l'association commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 30.** L'assemblée générale ne peut décider de la dissolution de l'association qu'en conformité des dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 31.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale décide, à la majorité des suffrages valablement exprimés, de l'affectation des biens de l'association à des œuvres sociales.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2009 en autant d'exemplaires que de parties.

Marguerite Ries / Serge Marx / Stephen Nye / Yann Baden.

POUR COPIE CONFORME

Signature

Référence de publication: 2009070228/127.

(090082704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**Shetland Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.735.

## DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quatorze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société IGELFASHION LLC, une société de droit américain, ayant son siège social au 46 State Street, 3<sup>rd</sup> Floor, Albany, NY 12207, USA, ici dûment représentée par Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée et demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Albany (USA) le 13 mai 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "SHETLAND PARTICIPATIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro N° B 110.735, fut constituée par acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 74 du 12 janvier 2006;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "SHETLAND PARTICIPATIONS S.A.";

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "SHETLAND PARTICIPATIONS S.A." avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "SHETLAND PARTICIPATIONS S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture daté du 14 mai 2009;

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Les titres au porteur ont été annulés.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "SHETLAND PARTICIPATIONS S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Pellizzari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19196. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009071056/5770/51.

(090084004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

## **Asset Management Model Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.661.

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Asset Management Model SICAV, une société d'investissement à capital variable, ayant son Siège social 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial C no 1584 du 28 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sylvain Feraud, employé privé, ayant sa résidence professionnelle 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Cindy Joller, employée privée, ayant sa résidence professionnelle 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Céline Gutter, employée privée, ayant sa résidence professionnelle 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 19 mars 2009.

Que les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été dûment signée par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire, demeurera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 12.178,155 actions en circulation, 8.876,762 actions sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement se tenir à effet de décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination de BDO Compagnie Fiduciaire, en qualité de Liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur.
4. Instruction au Réviseur d'Entreprises de la Société d'émettre son rapport sur la liquidation.
5. Convocation d'une seconde Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les rapports du Liquidateur et du Réviseur d'Entreprises, à donner décharge au Liquidateur, aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises, et à clôturer la liquidation de la Société.
6. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

### *Première Résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation volontaire de la Société.

### *Seconde Résolution*

L'assemblée nomme BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, représentée par Messieurs Murad Ikhtiar et/ou Pierre Lentz, en tant que Liquidateur pour procéder à la liquidation volontaire de la Société.

### *Troisième Résolution*

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus aux articles 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 telle qu'amendée (la "Loi"), pour assurer la bonne fin de la liquidation de la Société.

En particulier, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 et suivants de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité et à ses frais, les pouvoirs qui lui ont été attribués, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s).

*Quatrième Résolution*

L'assemblée décide de mandater Deloitte S.A., en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société, à effet d'établir un rapport sur la liquidation.

*Cinquième Résolution*

L'assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société, qui se tiendra au plus tôt après la mise à disposition des rapports du Liquidateur et du Réviseur d'Entreprises, avec l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du rapport du Liquidateur
  2. Présentation du rapport de Deloitte S.A. sur la liquidation
  3. Approbation des comptes de la liquidation
  4. Décharge de BDO Compagnie Fiduciaire en qualité de Liquidateur
  5. Décharge de Messieurs Philippe Meloni, Nicolas de Malezieux et Marc Cattelani, ainsi que de Madame Simona Bortolazzi, en leur qualité d'Administrateurs de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 2 avril 2009
  6. Clôture de la liquidation de la Société
  7. Conservation des livres et documents sociaux
  8. Consignation des sommes non distribuées à l'issue de la liquidation
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. FERAUD, C. JOLLER, C. GUTTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13873. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070178/242/80.

(090082747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Elverson Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.465.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frank WALENTA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "SCP K", une société civile particulière de droit monégasque, dont le siège social est à Monaco "Le Labor", 30, boulevard Princesse Charlotte, Monte-Carlo - Principauté de Monaco, immatriculée au Répertoire Spécial des Sociétés Civiles de Monaco sous la dénomination "K" et ayant comme numéro d'inscription le numéro 08 SC 13635,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Elverson Finance S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1647 du 31 août 2006;

- que le capital social de la société Elverson Finance S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ladite société "K", précitée est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 mars 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- L'activité de la Société a cessé;

- L'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 23 mars 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- Parmi l'actif de la société, figure un bien immobilier situé sur le territoire français, mieux décrit ci-après:

Désignation du bien:

France - Commune de Antibes (Alpes Maritimes)

Dans un tènement immobilier sis à Antibes (06600), 66, Boulevard du Cap et Chemin des Tamisiers, bien immobilier cadastré ou l'ayant été Section CL Numéro 64, d'une contenance de 2 hectares 81 ares et 18 centiares;

Confrontant: A l'est: boulevard du Cap

A l'ouest: chemin privé dit "chemin Raymond"

Au sud: une voie privée de la société "PARADIS DU CAP" ou ayants droit,

Savoir

Lot numéro soixante (6 Ex lot n°7), une villa élevée,

- D'un rez-de-chaussée comprenant:

Hall d'entrée, salon, salle à manger, cabinet de travail, chambre de maîtres, dressing, wc, salle de bains, chambre d'amis, dressing amis, salle de bains d'amis, cuisine, petite salle à manger, hall de nuit, deux wc, deux chambres avec bains et terrasse,

- D'un rez-de-jardin comprenant:

Hall, salon, salle à manger, cuisine, une chambre et salle de bains, une buanderie, une chambre à provisions, deux chambres, une salle de bains, un wc, une petite pièce, remise, hall, local, machinerie, piscine et compteurs, petite pièce (remise outils),

- Jardin avec piscine.

- Un pool-house composé de: une chambre, une salle de bains, une cuisine avec coin repas.

Avec les 1.599/10.000èmes de la propriété du sol,

tel que ce bien immobilier est mieux décrit dans l'acte de vente reçu le 17 janvier 2007 par Maître Alexandre GRETCHICHKINE-KURGANSKY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Gérard COLAS, Alain DOGLIANI et Alexandre GRETCHICHKINE-KURGANSKY, notaires associés, titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Nice (Alpes-Maritimes).

#### *Origine de propriété*

La société Elverson Finance S.à r.l. est propriétaire dudit bien pour l'avoir acquis de Madame Nawal AL-RAMLI, sans profession, demeurant à Londres, suivant acte du notaire Alexandre GRETCHICHKINE-KURGANSKY prénommé, en date du 17 janvier 2007.

- Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- Les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille six cents euros (1.600,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. WALENTA, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2009. Relation: LAC/2009/20406. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 4 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009071054/220/82.

(090084033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

**Goldman Sachs Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.806.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 avril 2009, sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

Eugen REGAN

145-15, Church Street

Dublin 7

Irlande

David SHUBOTHAM

49, Davy Stockbrokers,

Davy House

Dublin 2

Irlande

Théodore SOTIR

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD London

Royaume-Uni

John PERLOWSKI

9, Doly Bridge Road Randolph

NJ 17869 - New Jersey

Etats-Unis d'Amérique

Alan A. SHUCH

32 Old Slip, 32<sup>th</sup> Floor

NY 10005 New York

Etats-Unis D'Amérique

Frank ENNIS

16, Hillside Drive, Castlepark

Dublin 14

Irlande

Est réélue réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

*Un administrateur domiciliaire*

Référence de publication: 2009070127/43.

(090083235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Sworn Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.326.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FREDERIC MEYER, residing in 8, rue Pastourelle, F-75003 Paris, France, here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given on April 4<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "SWORN INVESTMENTS S.A.", having its principal office in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler on November 12<sup>th</sup>, 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number C-n°131 of February 11<sup>th</sup>, 2005;

- that the capital of the corporation "SWORN INVESTMENTS S.A." is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31.-) each, fully paid;

- that Frédéric MEYER, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company "SWORN INVESTMENTS S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Frédéric MEYER, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "SWORN INVESTMENTS S.A.", declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of "SWORN INVESTMENTS S.A." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and to the Statutory Auditor ("Commissaire aux Comptes") of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur FREDERIC MEYER, résidant au 8, rue Pastourelle, F-75003 Paris, France, ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SWORN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C- n° 131 du 11 février 2005;

- que le capital social de la société SWORN INVESTMENTS S.A. précitée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur FREDERIC MEYER, prénommé, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme SWORN INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur FREDERIC MEYER, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SWORN INVESTMENTS S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;  
\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;  
\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société SWORN INVESTMENTS S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros ( EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: LAC/2009/19430. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009071055/5770/88.

(090084005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2009.

#### **Tradhold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.579.

#### *Extrait des résolutions écrites du Conseil d'Administration du 24 avril 2009*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur François TESCH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 mai 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Pierre AHLBORN, André BIRGET, Benoît ELVINGER et François TESCH pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009. Monsieur François TESCH est reconduit en tant que Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée reconduit, pour une durée d'un an, le mandat de réviseur indépendant de la société Ernst & Young S.A.

#### *Composition du Conseil d'Administration*

M. François TESCH, Président

résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval

M. Pierre AHLBORN, Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. André BIRGET, Administrateur

résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval

M. Benoît ELVINGER, Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

57932

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Benoît Elvinger

Référence de publication: 2009070069/32.

(090082993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Sainternational S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 49.849.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Luxembourg en date du 12 mai 2009 a renouvelé le mandat des administrateurs pour un terme de 3 ans et du réviseur d'entreprises pour un terme de 1 an.

Le conseil d'administration se décompose comme suit:

*Administrateurs de la catégorie «A»*

Monsieur Gioacchino Paolo LIGRESTI, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Via Serafino Balestra n°17, CH-6900 Lugano, Suisse

Madame Giulia Maria LIGRESTI, entrepreneur, domiciliée professionnellement au Corso Galileo Galilei n° 12, I-10126 Torino, Italie

Monsieur Pier Giorgio BEDOGNI, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Corso Galileo Galilei n° 12, I-10126 Torino, Italie

Monsieur Andréa NOVARESE, dirigeant d'entreprise, domicilié professionnellement au Via Manin n°37, I-20121 Milano, Italie

*Administrateurs de la catégorie «B»*

Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Monsieur Peter W. GERRARD, Directeur de Banque, domicilié au Domaine de Brameschhof, n°34, L-8290 Kehlen, Luxembourg

Monsieur Olivier DORIER, Directeur de sociétés, domicilié professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Monsieur Freddy THYES, Conseiller multi-média, domicilié avenue du 10 Septembre, n°47, L-2551 Luxembourg

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

*Réviseur d'entreprises:*

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Cette décision est conforme à la proposition faite par le conseil d'administration.

Signature / Signature

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2009069353/37.

(090081679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

**PPP Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.287.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 18 mai 2009 que:

- Monsieur Patrice GALLASIN, administrateur de classe B de la Société, a démissionné avec effet au 18 mai 2009;
- et P.A.L. Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 145.164, a été nommée administrateur de classe B de la Société avec effet au 18 mai 2009 et ce, jusqu'à la date du 7 mai 2013.

(ii) - En outre, Mademoiselle Céline PIGNON, née le 27 mars 1977 à Metz, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été désignée en qualité de représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009069809/20.

(090081961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

---

**Ascot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 134.686.

—  
*Extrait des résolutions*

*prises par l'associé unique en date du 18 mai 2009*

The Sole Shareholder of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dismiss Mr. Robert Elvinger as sole manager of the Company [...].

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint:

- Mr Derek Sayer, born on 3 December 1942, in London, residing at 8 Chester Square, SW1 W9HH London, England;

- Ms Laurence Jacques, born on 11 April 1977 in Heusy, Belgium, with professional address at 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg;

as members of the board of managers of the Company.

**Suivi de la traduction française:**

Il résulte de la décision de l'associé unique du 18 mai 2009:

*Première résolution*

L'associé unique décide de révoquer M. Robert Elvinger, de son mandat de gérant unique de la Société [...].

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer:

- M. Derek Sayer, né le 3 décembre 1942, à Londres, résident au 8 Chester Square, SW1 W9HH Londres, Royaume-Uni;

- Ms Laurence Jacques, née le 11 avril 1977 à Heusy, Belgique, avec adresse professionnelle au 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg;

en tant que gérants de la Société.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009070135/34.

(090082581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

---

**Smallbrook Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.351.

—  
Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 25 mai 2009 de la société SMALLBROOK HOLDING S.à r.l. que l'actionnaire a pris la décision suivante:

1. Démission du Gérant suivant à compter du 28 mai 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098, et dont le siège social se situe 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Suite à la cession de parts intervenue en date du 28 mai 2009 entre Calster Capital Ltd et Oren Financial Ltd les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Calster Capital Ltd, domiciliée Palm Grove House, Road Town, Tortola, dans les Iles Vierges Britanniques, et immatriculée sous le numéro 1453094 auprès du Registrar of Corporate Affairs, ne détient plus aucune part sociale de la Société.

- Oren Financial Ltd, domiciliée 90 Main Street, Road Town, Tortola, dans les Iles Vierges Britanniques, et immatriculée sous le numéro 1421030 auprès du Registrar of Corporate Affairs, détient 1.250.000 parts sociales de valeur nominale EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMALLBROOK HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009070124/26.

(090083311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**Matrix La Gaude S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.780.

In the year two thousand nine, on the nineteenth of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "MATRIX LA GAUDE S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituted by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 22, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 494 of May 26, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 16, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 907 of September 16, 2005.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1- To change the accounting year's end of the Company, which is April 5<sup>th</sup>, 2010 to have it ending on December 31<sup>st</sup>, 2009. The Company's current accounting year will subsequently start on the 6<sup>th</sup> of April 2009 and end on the 31<sup>st</sup> of December 2009; the next accounting years of the Company will start on the 1<sup>st</sup> January and end on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

2- To amend the article 19 of the Company's Articles of Association..

3- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the accounting year's end of the Company, which is April 5<sup>th</sup>, 2010 to have it ending on December 31<sup>st</sup>, 2009.

The Company's current accounting year will subsequently start on the 6<sup>th</sup> of April 2009 and end on the 31<sup>st</sup> of December 2009; the next accounting years of the Company will start on the 1<sup>st</sup> January and end on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 19 of the Articles of Association of the company to be read as follows:  
"The accounting year of the corporation shall begin the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mai.

Par devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MATRIX LA GAUDE S.A.", avec siège social à ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 494 du 26 mai 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 907 du 16 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changer la clôture de l'exercice social de la société, qui est le 5 avril 2010, au 31 décembre 2009. L'exercice social en cours débutera en conséquence le 6 avril 2009 et finira le 31 décembre 2009; la prochaine année sociale de la société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

2. Modifier l'article 19 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la clôture de l'exercice social de la société, qui est le 5 avril 2010, au 31 décembre 2009.

L'exercice social en cours débutera en conséquence le 6 avril 2009 et finira le 31 décembre 2009; la prochaine année sociale de la société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts qui sera lu comme suit:

"L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2009. Relation: LAC/2009/20533. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009070171/242/101.

(090082624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2009.

**RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 132.134.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises le 8 avril 2009*

L'actionnaire unique a décidé de nommer les personnes suivante aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- Lorna Cassidy
- Véronique Gillet
- Oezguel Guelbey, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
- James Frederick Adrian Reynolds
- Jean-Claude Wolter

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.

Lorna Cassidy / Oezguel Guelbey

Référence de publication: 2009069781/21.

(090081908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.

**M-Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.408.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales intervenue le 13 janvier 2009, que la société M-Link Ltd, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois de Malte, ayant son siège social à 4, V. Dimech Street, Floriana, FRN1504, Malte et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C37680 (le "Cédant") a cédé l'intégralité du capital social de la société soit cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur de trois mille dollars américains (USD 3.000,-) chacune à TLC SERVIZI S.p.A., une société à responsabilité limitée, constituée d'après les lois italiennes et ayant son siège social à Via Cesare Giulio Viola no. 48, 00148 Rome, Italie, enregistrée auprès du registre de Rome sous le numéro 10193531000 (le "Cessionnaire").

Il résulte de ce qui précède que le Cessionnaire est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

M-Link S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009069816/21.

(090082279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2009.